COMMUNE DE SAINT CLAIR SUR EPTE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE PONTOISE – CANTON DE VAUREAL

Séance du mardi 30 septembre 2025

Date de la convocation 24 septembre 2025

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Secrétaire de séance :
Carole FAJOU

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT,

Présents : Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Chantal TOUTTAIN, Jean-Guy COLLURA, Pascal PERRIN, Sandra SOPHIYAIR, Nadia DEBBAH, Joël LEFEBVRE, Carole FAJOU, Evelyne MAILLARD, Djamila COTTIN

Représentés : Angélique BENOIST par Chantal TOUTTAIN

Excusés :

Absents : Nicolas GILBERT

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
21 OCT. 2025
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Objet : DE_59_2025 : Création poste ATSEM

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique (ancien article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Vu le décret n° 88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Vu la délibération relative au régime indemnitaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent au service de l'école maternelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe, à temps complet à raison de 1607h par an (annualisation) à compter du 1er janvier 2026.

Cet emploi est équivalent à la catégorie C.

L'agent percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des ATSEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE la proposition de Monsieur le Maire et de créer un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe permanent à temps complet, à raison de 1607h par an (annualisation) à compter du 1er janvier 2026.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les, jour, mois, et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Christophe DEPONT

MAIRIE de SAINT-CLAIR-SUR-EPTE Val d'Oise